

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 AVRIL 2017
---

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 28 mars 2017

**Étaient présents** : Bertrand Hauchecorne, Chantal Bureau, Robert Genty, Véronique Spir, Anaïs Perdereau, Eric Couadier, Annick Villafafila, François Gabrion, Caroline Ménager,

**Étaient absents excusés** :

- Didier Courtois qui a donné procuration à Robert Genty
- Stéphane Roy qui a donné procuration à Eric Couadier
- Martine Bourdel qui a donné procuration à Annick Villafafila
- Céline Leroy qui a donné procuration à Anaïs Perdereau

**Étaient absents** : Yoann Béaur, Nicolas Mohamed

**Secrétaire de séance** : Robert Genty

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2017-014
----------

COMPTE DE GESTION 2016
------------------------

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve le compte de gestion 2016

2017-015
----------

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
---------------------------

Madame VILLAFAFILA Annick est élue présidente par les membres du conseil municipal, pour présenter le compte administratif 2016. Le Maire, Bertrand HAUCHECORNE sort de la salle.

Le Président donne acte de la présentation faite au compte administratif.

Le Président constate la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et à percevoir.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte à l'unanimité, le compte administratif 2016 présentant résultat de clôture : en fonctionnement de 180 379.84 €, un déficit d'investissement cumulé de 131 912.39 €, des restes à réaliser de 413 556.45 € et des restes à percevoir de 365 089 €.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

2017-016	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>
----------	----------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente le tableau d'affectation des résultats :

DETERMINATION DES RESULTATS A AFFECTER		
RESULTAT INVESTISSEMENT	-131 912.39 €	C/001
RESTES A REALISER DEPENSES	413 556.45 €	-48 467.45 €
RESTES A REALISER RECETTES	365 089.00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-180 379.84 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	244 805.98 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	180 379.84 €	C/1068
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	64 426.14 €	C/002

Il convient d'affecter au 1068 (IR) 180 379.84 €, au 002 (FR) 64 426.14 € et -131 912.39 € au 001 (ID).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats

2017-017	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION</b>
----------	-----------------------------------

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- approuve cette proposition et décide, à l'unanimité, de voter les taux ci-dessous pour l'année 2017 soit :

	<b>Taux</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	14.59 %
<b>Taxe foncier bâti</b>	23.93 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	62.00 %

<b>2017-018</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS</b>
-----------------	-----------------------------

Monsieur Hauchecorne présente l'attribution des subventions aux associations :

Association	subvention 2017	sub exept
Amicale Boulistes	100.00 €	
Anciens Combattants	200.00 €	
Arts aux Prés	500.00 €	
Comité de Jumelage	200.00 €	
Ecole de Musique	10 000.00 €	
En ce temps là à Mareau	150.00 €	
Gymnastique volontaire	400.00 €	
La Fraternelle	700.00 €	
Tennis Club de Mareau	1 000.00 €	
Mareau z'idées	200.00 €	200.00 €
UNRPA-JONQUILLE	100.00 €	
USM Tir	1 500.00 €	200.00 €
AADPA - UNA	50.00 €	
Banque Alimentaire	350.00 €	
les Marmousets	20.00 €	
Loiret Nature Environnement	100.00 €	
MFR Chaingy	20.00 €	
PEP 45	20.00 €	
Secours Populaire	20.00 €	
les félés de la deuche	50.00 €	
Moto Club cagouille	50.00 €	
CERCIL	20.00 €	
Prévention Routière	20.00 €	
Cléry Son Histoire en Lumière	100.00 €	
Arche des souvenirs	392.10 €	
	<b>16 262.10 €</b>	<b>400.00 €</b>

Total 16 662.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement des subventions suivant la répartition ci-dessus.

<b>2017-019</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2017</b>
-----------------	-----------------------------

Monsieur HAUCHECORNE présente le budget primitif tel que défini par la commission des finances.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte le budget primitif 2017, qui s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :
  - o FONCTIONNEMENT : 1 180 701.14 euros
  - o INVESTISSEMENT : 844 570.77 euros (rar compris)

	<b>MODIFICATION EMPLACEMENT RESERVE RUE DE LA BEDELLE</b>
--	---

La Cuma souhaite vendre la partie du terrain derrière le hangar, elle souhaiterait qu'on supprime l'emplacement réservé lors du PLU de 2010 qui avait pour objet de créer un parking et un abri bus. Le maire explique que l'abri bus a été installé à proximité, expliquant qu'il restera de la place pour se garer sur l'autre partie du terrain, il explique qu'il ne verrait aucune objection à réduire l'emplacement réservé, ceci étant il propose de reporter la délibération et de la prendre lorsqu'il y aura une demande officielle de la Cuma.

<b>2017-020</b>	<b>NOUVEAUX BAREMES INDEMNITAIRES</b>
-----------------	---------------------------------------

Bertrand Hauchecorne informe le conseil de la revalorisation des indemnités de fonction des élus :

- Augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022. Ce changement résulte de la réforme dans le cadre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

La délibération initiale de 2014 faisait référence à l'indice brut 1015, il convient donc de délibérer en ce sens

- Les indemnités versées aux élus sont calculées sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve cette modification

	<b>PRESENTATION DE LA DEMARCHE ECO QUARTIER</b>
--	---

Chantal Bureau expose le dossier de la démarche eco-quartier :

Un eco-quartier est un projet d'aménagement urbain qui tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire, respecte les principes du développement durable : faire du projet autrement, en impliquant tous les acteurs de la ville, du citoyen à l' élu, pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage améliorer le quotidien, par la mise en place d'un cadre de vie sain et sûr pour tous les habitants et les usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise le vivre ensemble, participer au dynamisme économique et territorial, promouvoir une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique.

Les élus de Mareau aux Prés ont la volonté d'inscrire la commune pour cette labellisation. Aussi, le calendrier des démarches se décline comme suit :

- 16 janvier - 24 mars : recensement des opérations par les DREAL/DRIEA/DEAL
- 27 mars - 12 mai : dossiers remplis par les collectivités sur la nouvelle plateforme en ligne.
- 15 mai - 25 août : expertise (intégrant la visite de terrain).
- septembre 2017 : commissions régionales.
- novembre 2017 : commission nationale.
- décembre 2017 : annonce des résultats et cérémonie de remise des labels

2017-021

## CONVENTION DE VERIFICATION PERIODIQUE

Une consultation a été effectuée sur la vérification annuelle des installations électriques, de gaz, et des moyens de secours sur l'ensemble des bâtiments communaux.

La société Qualiconsult a été retenue, pour un montant total annuel de 2 850 € ht.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve la convention avec Qualiconsult
- Charge le Maire à la signer

### QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ « Boite à livres/ancienne cabine téléphonique »

Chantal Bureau présente le projet réalisé par les enfants (pendant le temps des rythmes scolaires) pour la décoration de l'ex-cabine téléphonique que l'on souhaite transformer en « boite à livres »

#### ➤ Repas des aînés

Eric Couadier indique qu'une exposition sera prêtée par « en ce temps-là à Mareau »

#### ➤ Jumelage

Bertrand Hauchecorne informe que l'anniversaire du jumelage se déroulera le week-end du 1<sup>er</sup> septembre. Des manifestations seront organisées pendant les jours.

#### ➤ Réserve naturelle

Chantal Bureau et Anais Perdereau se sont rendues à la réunion. Deux barrières seront installées sur la levée au niveau de la pointe de Courpain, entre la limite des communes de Saint Hilaire et Mareau

#### ➤ Saison culturelle 2018

La communauté de Communes du Val de Loire inscrit la nouvelle saison culturelle. Chantal Bureau indique qu'il est nécessaire de prévoir dans les plus brefs délais une manifestation à y inscrire. Annick Villafila demande si le printemps des poètes rentre dans la saison culturelle, Chantal Bureau répond positivement.

#### ➤ Fête des plantes 2017

Cette année la fête aura lieu sur le week end entier

### COMMISSIONS

Réunion planning avec les associations : lundi 15 mai à 20h30

### PROCHAIN CONSEIL

Mercredi 17 mai à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30